

viasanté

LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE

***VIASANTE Mutuelle**, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité, dont le siège social est situé 14-16 bd Malesherbes - 75008 PARIS, inscrite au répertoire SIRENE sous le n°777 927 120, organise l'élection des délégués à son Assemblée générale conformément aux articles 15 à 17 de ses statuts 2020 et 25 et 26 du règlement intérieur 2020.*

En vue de procéder à ladite élection il est fait appel à candidatures des membres souhaitant siéger pour 6 ans à l'Assemblée générale de la Mutuelle en leur qualité de membres participants de la Mutuelle VIASANTE telles que définies dans les statuts et le règlement intérieur.

*Il sera procédé, entre le **22 février et 15 mars 2021**, à l'élection par scrutin de liste au sein de chaque section de vote de 1 délégué par tranche de 4 000 membres, soit **10** délégués pour la section nationale professionnelle et **140** délégués pour la section nationale interprofessionnelle, soit un total de **150** délégués.*

Chaque candidat à un siège de délégué doit être à jour de ses cotisations et doit figurer sur une liste contenant un nombre de candidats équivalent à celui des postes à pourvoir.

*Chaque liste doit indiquer le nom, prénom et adresse de chaque candidat. Chacune est impérativement adressée, par courrier recommandé avec avis de réception, au Secrétariat général de la Mutuelle 12 place de la halle CS 80 425 Brive cedex ou par mail à elections@viasante.fr au plus tard le **7 février 2021**.*